



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguair

Mardi 8 octobre 2013 – 20h

Direction des Vies Participatives

Rédacteur : GUILLOTON Charles-Henri

Ecole primaire Agrippa d'Aubigné

Co-Présidents : Jean-Pierre GAILLARD, Co-président élu ; Michel NICOLLE, Co-président habitant

Elus municipaux : Jacques TAPIN ; Chantal BARRE ; Jean-Louis SIMON, Adjoints au Maire

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL ; Charles-Henri GUILLOTON, Direction des Vies Participatives

Membres : Philippe AUTRET ; Françoise BOYER ; Jocelyne BRANDEAU ; Dominique CANEVET ; Rémy COEURDEROY ; Patrick FAZILLEAU ; Philippe FUCHS ; Michèle LABIDOIRE ; Styven POULIGO ; Claudie ROUSSE ; Daniel THIBAUT ; François VANEL ; Patrick VEILLON ; Béatrice ROUVREAU (représentante de la Compagnie Vernisseurs)

Excusés : Annick SAVARIT ; Rémi COMBES ; Pascal DUFORESTEL (1^{er} adjoint au maire) ; Claudie HAY

Absents : Philippe BEULE ; Jérôme BALOGÉ ; Jean-Philippe CHEVALLIER ; Sylvie COISLIER ; Jean-Michel FOUILLET ; James MEUNIER ; Cyril PETRAU ; Nicolas ROUSSELIERE

Ordre du jour du Conseil de quartier de Saint-Liguair du mardi 8 octobre 2013 :

1. Point sur les dossiers et demandes en cours

- Cœur de quartier de Saint-Liguair
- Salle des fêtes de Saint-Liguair
- Balisage lumineux, rue du 8 mai 1945
- Bourg de Sevreau
- Troc au jardin

2. Temps d'échange et de débat entre conseillers de quartier

1. Point sur les dossiers et demandes en cours

En introduction Jean-Pierre GAILLARD présente le rectificatif apporté au Relevé de conclusions du Conseil de quartier de Saint-Liguair du 30 mai dernier. Contrairement à ce qui a été retranscrit dans ce document, le boulanger propriétaire de l'établissement « Le Moulin de Saint-Liguair » pratiquait bien le portage de pain à domicile. Ce n'est plus le cas actuellement depuis le changement de propriétaire. Proposition a été faite - au cours du précédent Conseil - d'entamer une discussion avec le nouvel établissement « Le Fournil du Marais » pour que cette pratique soit rétablie. Pour information, la problématique a été relayée à M. Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire, en charge notamment du commerce. Ce dernier explique que le portage de pain est un service qui a un coût pour les boulangers, de fait cette pratique tombe en désuétude.

1.1 Cœur de quartier de Saint-Liguaire

Inauguration du Cœur de quartier du 28 septembre 2013

L'inauguration du Cœur de quartier de Saint-Liguaire s'est déroulée le samedi 28 septembre 2013. Une centaine de personnes était présente. Le bal Tralalaïtou a rassemblé, en deuxième partie de soirée, près d'une cinquantaine de participants.

Le Conseil de quartier remercie vivement toutes les parties prenantes à la manifestation et en particulier B. ROUVREAU, coordinatrice de l'inauguration, ainsi que la Ville de Niort pour son appui logistique.

Chacun s'entend pour dire que la fête a été réussie. Cet évènement a su donner une place importante aux piétons qui en ont profité pour se rassembler et partager un moment festif. Preuve est donnée que le cœur de quartier de Saint-Liguaire existe et qu'il constitue un espace convivial où l'on peut se rencontrer et échanger. Une remarque qui a d'autant plus de sens lorsque la circulation automobile est neutralisée, ce qui fut le cas durant la manifestation. D'ailleurs, selon l'assemblée, il semble important de garder cet esprit à l'avenir. Cela pourrait s'exprimer à travers la mise en place de mesures pédagogiques destinées à éviter le stationnement anarchique aux abords de la place Constant Saboureau.

Quelques doléances et points d'amélioration sont à prendre en considération. Le nombre de participants aux opérations de montage et de démontage aurait mérité d'être plus important. D'autre part, les organisateurs estiment qu'avec une centaine de personnes supplémentaires, la manifestation aurait été encore plus réussie.

Au terme de ce point consacré à l'inauguration, les conseillers de quartier décident d'offrir l'affiche de communication de l'évènement à la Compagnie de la Dernière Minute, troupe d'artistes qui a assuré le bal Tralalaïtou.

D'autre part, le Conseil propose de faire du mur de la salle des fêtes de Saint-Liguaire, coté entrée, à l'endroit où a été installée l'affiche pour annoncer l'inauguration, un espace d'exposition temporaire. Cette demande sera transmise aux services compétents en la matière.

Construction de la venelle

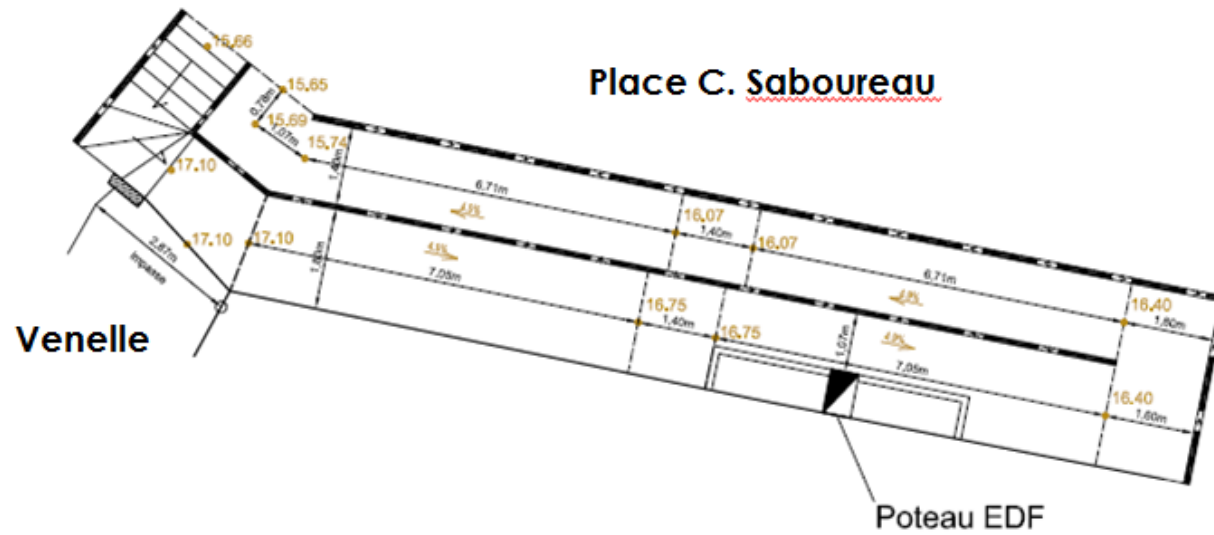
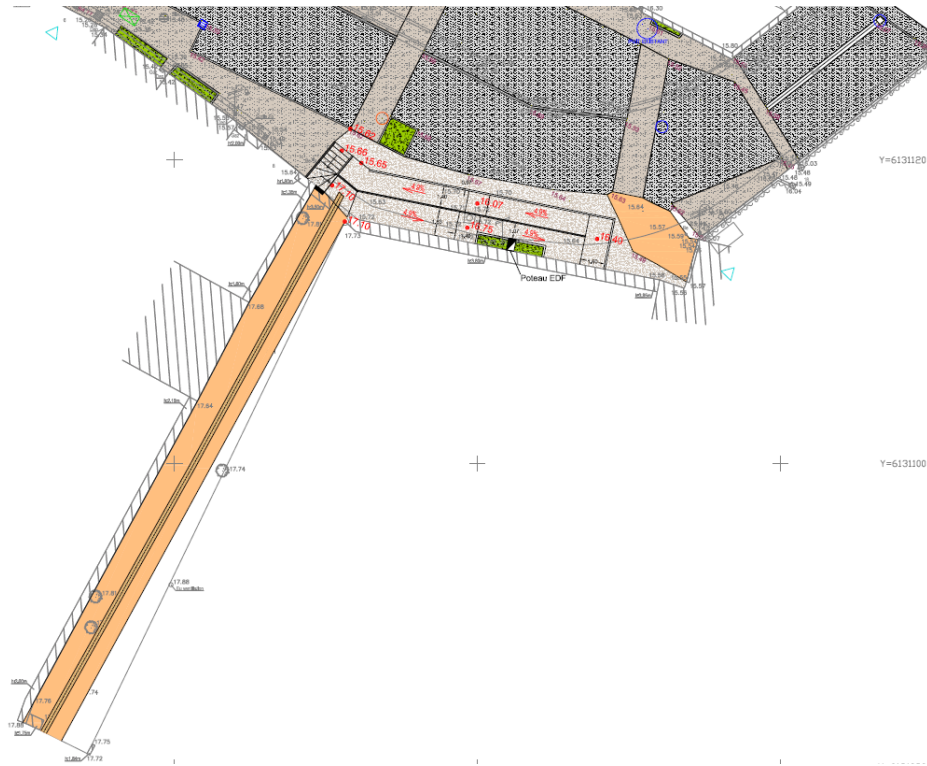
La Direction Régionale des Affaires Culturelles a donné son accord pour que le projet soit affranchi de fouilles préventives dans la mesure où les fondations de la voie de liaison seront établies à une profondeur n'excédant pas 60 cm.

Une rampe d'accès sera créée. Techniquement, elle sera conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En conséquence, le passage devant la Commission d'Accessibilité n'est pas nécessaire. Aussi, la rampe d'accessibilité sera aménagée selon les préconisations exprimées par l'Architecte des bâtiments de France.

La préparation des travaux, côté place Constant Saboureau, débutera au cours de la semaine 42 (14 au 19 octobre). La réalisation de la voie de liaison, côté école Sainte-Macrine, interviendra pour sa part du 21 octobre et jusqu'à début décembre.

En réponse à l'interrogation exprimée par les conseillers de quartiers, les services techniques expliquent que les matériaux employés dans le cadre de la construction de la venelle répondront aux codes esthétiques de la place Constant Saboureau.

Plans de la future venelle :



Livraison des deniers travaux

La matérialisation des places de stationnement par des clous - place Constant Saboureau et sur les parkings de la salle des fêtes et de la Maison de quartier - interviendra lors de la semaine 43 (du 21 au 26 octobre).

Circulation et stationnement place Constant Saboureau

Une action de sensibilisation a été menée auprès des conducteurs de la SEMTAN à propos de la nouvelle priorité à droite, place Constant Saboureau.

Le Conseil de quartier acte la proposition des services techniques concernant l'implantation provisoire d'un panneau de chantier signifiant la nouvelle priorité à droite, place Constant Saboureau, afin de permettre aux différents usagers de reprendre leur marque.

Les conseillers de quartiers suggèrent la mise en place de mesures pédagogiques pour éviter le stationnement anarchique constaté aux abords du cœur de quartier lors des entrées et sorties de classe.

Lorsque la voie de liaison sera opérationnelle, les conseillers souhaitent que des actions de prévention puis des sanctions interviennent à l'égard des automobilistes qui ne respectent pas les conditions de stationnement propres aux cases dites « arrêt-minute ». Au regard de ces différents éléments, la commission en charge du suivi de l'aménagement du cœur de quartier admet qu'un travail pédagogique aurait dû être réalisé à l'intention des automobilistes afin que ces derniers s'approprient mieux les règles de stationnement et de circulation dans le cœur de quartier.

Rue des Ecureuils, des coussins berlinois ont été implantés pour limiter la vitesse des véhicules empruntant cette voie suite aux travaux réalisés sur le bourg de Sevreau. Conformément à la volonté du Conseil ces aménagements seront laissés de manière définitive.

[A la suite de la réunion du Conseil de quartier, la demande a été relayée aux services techniques qui ont confirmé le maintien de ces aménagements.]

1.2 Salle des fêtes de Saint-Liguair

Parking de la salle des fêtes

La prairie située à l'arrière de la salle des fêtes est dégradée par les véhicules qui viennent se stationner sur cet espace.

En conséquence, suite à l'organisation d'un sondage par mail, les conseillers de quartier ont exprimé leur accord pour la mise en place de lisses en bois - avec espacement de 1,50 m - autour du parking. Cet aménagement a pour objectif d'empêcher le passage de véhicules, tout en laissant un espace suffisant pour les piétons.

Le bon de commande est établi et les travaux seront réalisés à la fin du mois d'octobre. Le montant de l'opération s'élève à 2 300 €.

Conformément à la demande des conseillers de quartier, l'espace sur lequel la bande de terre vient épauler la partie calcaire sera nettoyé.

Pour mémoire, ce projet a été validé par les conseillers sous la forme d'un vote via courrier électronique courant de l'été. Cette procédure a été mise en place de manière exceptionnelle, afin de permettre une meilleure réactivité des services dans la mise en œuvre de l'aménagement. Cette manière de procéder a

été mise en débat au cours de la réunion ; il a été convenu qu'elle soit mise en place dans les situations relevant de l'exception.

Diagnostic de la salle des fêtes de Saint-Liguair

En 2011, les conseillers de quartier de Saint-Liguair ont établi une feuille de route rassemblant les doléances à prendre en compte pour la rénovation de la salle des fêtes. L'objectif annoncé consiste à réhabiliter cet équipement à l'image du nouveau cœur de quartier.

Les services techniques ont réalisé à l'aide d'un certain nombre d'études spécifiques un diagnostic complet de l'actuelle salle des fêtes :

- Etude acoustique et thermique
- Etude de solidité de la structure (charpente et murs porteurs)
- Diagnostic sécurité incendie
- Etude éclairage et scénographie

Le montant total engagé suite à la réalisation de ces différentes études s'élève à 16 000 €.

Contexte :

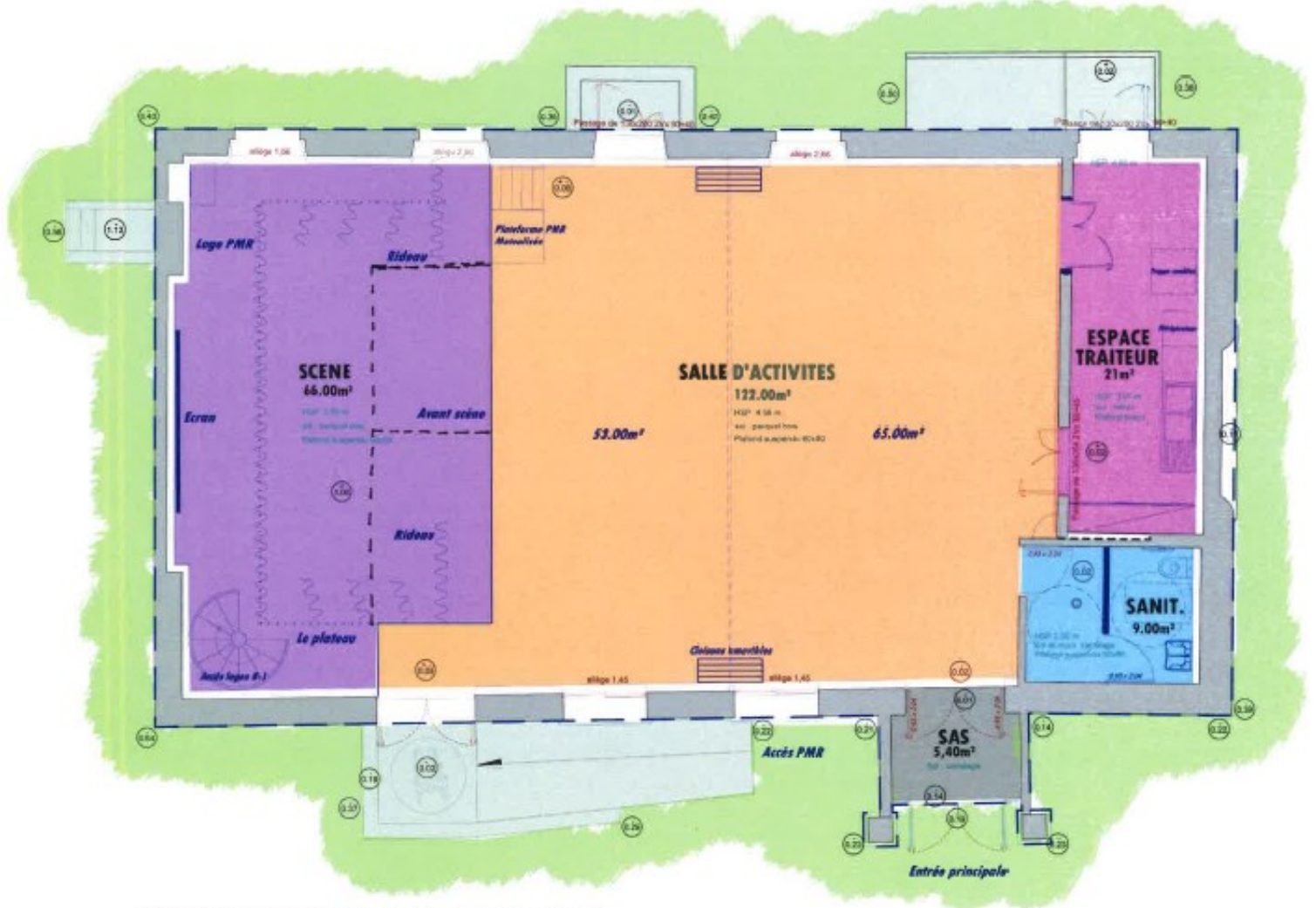
La salle des fêtes de Saint-Liguair s'étend sur 267m². Sur le plan du bâti, elle n'est pas en mauvaise état. Elle comprend une salle d'activité au rez-de-chaussée, une mezzanine non accessible et un local ventilation non utilisé au sous-sol.

Cet équipement peut accueillir jusqu'à 220 personnes. On y organise essentiellement des événements familiaux, des manifestations scolaires ou de quartier ainsi que des activités associatives. Selon les chiffres datant de 2008, la salle bénéficiait d'une occupation de 277 jours par an.

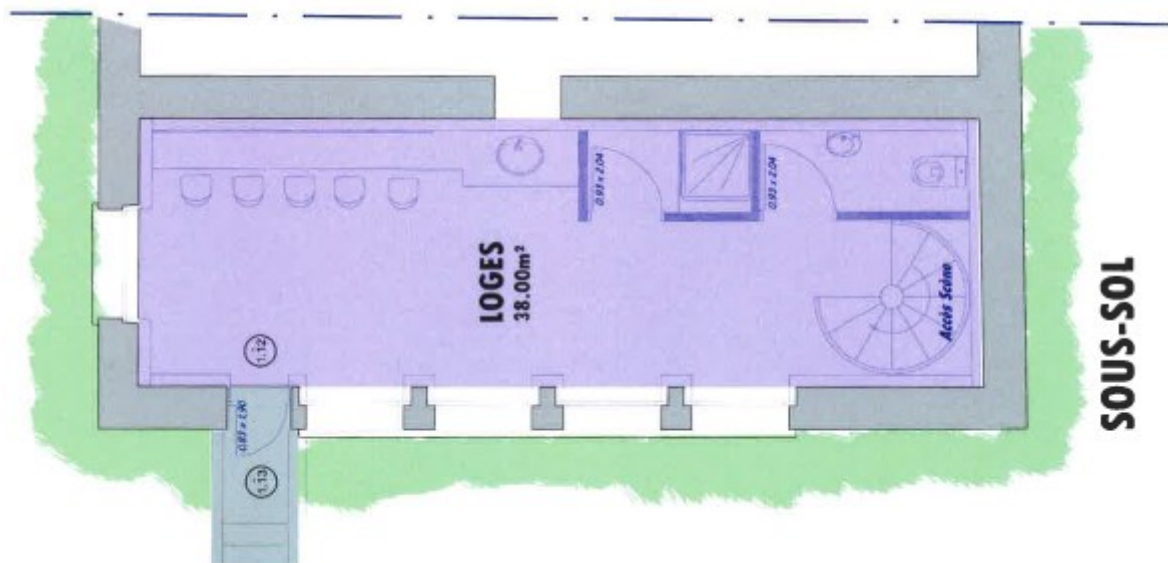
Propositions de réaménagement :

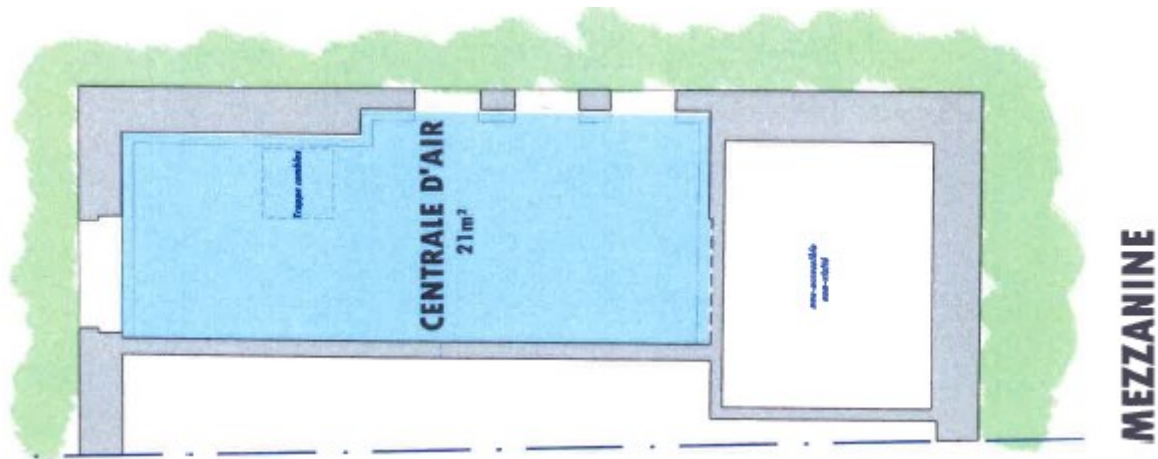
- Mise aux normes de la salle en matière d'accessibilité
- Isolation thermique et acoustique du bâtiment par l'intérieur et par le plafond
- Renforcement de la charpente
- Optimisation du matériel scénique (éclairage, support scénographique)
- Mise aux normes des équipements électriques
- Mise aux normes de la sécurité incendie
- Agrandissement de l'espace scénique avec un espace coulisse accessible aux PMR
- Aménagement de loges et sanitaires en sous-sol
- Création d'espaces de rangement sous la scène
- Révision du parquet
- Déplacement de la centrale d'air actuellement non utilisée
- Réaménagement de l'espace traiteur et des sanitaires
- Rafraîchissement des façades
- Aménagement d'un espace pour les poubelles et containers
- Mutualisation de la plateforme élévatrice destinée aux PMR

Plans conditionnels de la salle des fêtes :



REZ DE CHAUSSEE Capacité de:220 personnes





Les plans conditionnels présentés ci-dessus compilent et répondent aux demandes exprimées par la feuille de route rédigée par les conseillers de quartier. Dans le cas présent il s'agit d'un inventaire, d'une première approche qui vise à potentialiser au maximum l'utilisation de la salle au regard des doléances relayées.

La rénovation de la salle interviendra dans le cadre premier de sa mise aux normes. Pour les autres aménagements se pose la question de l'utilisation qui en sera faite à l'avenir. L'objectif étant bien sûr d'adapter les équipements de la salle à l'usage et aux besoins futurs.

Les différentes propositions avancées ici seront travaillées en groupe de suivi de projet et par le Conseil de quartier de la prochaine mandature.

Suggestions émises par les conseillers de quartier de Saint-Liguairre au regard des plans présentés :

- Aménager un ou deux sanitaires supplémentaires
- Pistes pour la réhabilitation des sanitaires extérieurs
- Définir le traitement réservé au parquet (révision ou réfection complète)
- Réflexion à mener autour de la nécessité de création d'un office traiteur
- Prise en compte de la gestion des ordures ménagères et conteneurs dans la réhabilitation de la salle des fêtes (question de la mutualisation avec la maison de quartier ?)

1.3 Balisage lumineux, rue du 8 mai 1945

La Direction des Espaces Publics a travaillé sur un projet en vue de sécuriser le cheminement piéton rue du 8 mai 1945. Ce projet consiste à implanter 9 à 10 bornes lumineuses sur cette rue. Il s'agit de balises fonctionnant grâce à l'énergie solaire. Le coût de l'opération est estimé à 16 600 €.

Cet équipement peut être complété au besoin par un système de bouton poussoir ou de détection intelligente.

Une fiche de proximité a été établie pour ce dossier.

Le Conseil de quartier demande à relancer la question de l'élagage ou l'abattage des peupliers qui présentent un mauvais état sanitaire et des risques en termes de sécurité pour les usagers. La direction des Vies participatives rappelle que ces arbres sont implantés sur une parcelle privée et que les services compétents vont lancer une procédure de mise en demeure.

1.4 Bourg de Sevreau

Lancement des travaux

Les opérations sur le bourg de Sevreau ont débuté le 30 septembre avec les travaux du SEV. Les services n'ont enregistré aucun retour concernant le flux de circulation sur le secteur.

1.5 Troc au jardin du 20/10/2013

La prochaine édition du Troc au Jardin se tiendra le dimanche 20 octobre 2013 sur la place Constant Saboureau. L'automne est l'occasion de réaménager son jardin. Par le biais de cette manifestation, chacun peut donc venir échanger des plants, boutures et conseils. Aucune transaction financière n'intervient au cours de cet évènement.

Autres dossiers

Impasse Port Lateau

La chaussée, impasse du Port Lateau, est en mauvais état. Ainsi, lors des intempéries, des rigoles importantes se forment. La partie la plus dégradée se situe au niveau du petit parking. Pour information, cette impasse est empruntée par les randonneurs qui utilisent le bateau à corde.

Une fiche de proximité spécifiant une demande de réfection de la chaussée a été rédigée en Conseil.

Par ailleurs, proposition a été faite de mettre en place un aménagement spécifique à l'arrivée du bateau à corde, côté Saint-Liguaire.

Comportements dangereux, rue des Marais

Les conseillers de quartier signalent que certains automobilistes roulent sur la voie de gauche, rue des Marais, afin d'éviter les nouveaux aménagements destinés à ralentir la vitesse des véhicules. Cette situation est notamment observable lorsque la circulation n'intervient que dans un seul sens, ce qui est régulièrement le cas, le matin (sens St Liguaire vers le centre-ville) et le soir (sens centre-ville vers St Liguaire).

Stationnement parking de l'ASPTT

Certains conseillers de quartier expliquent que le stationnement aux abords du parking de l'ASPTT se fait de manière anarchique, en particulier lors des cours de zumba qui sont organisés dans cette salle. Lorsqu'il y a de nombreux usagers au stade des Gardoux, cette situation met en difficulté les piétons et rend parfois complexe le croisement des véhicules sur ce secteur. Aussi, ils précisent que la taille de la haie située auprès de l'ASPTT est nécessaire.

En seconde partie de rencontre, les conseillers de quartier sont invités à s'exprimer sur les éléments qui constituent pour eux des améliorations à envisager et des réussites dans les activités du Conseil de quartier sur les dernières années. Cette collecte sera reprise pour l'assemblée plénière des Conseils de quartier du 16 novembre.

